



Mise à jour en septembre 2023

# Le secteur du développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement face aux situations de crises et d'urgence

## DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale (CDNG) majoritairement positionnés sur des actions de développement, sont de plus en plus confrontés à des contextes qui changent rapidement et où les crises s'installent, en particulier au niveau de la zone sahélienne.

Dans ces contextes fortement bouleversés à différents niveaux (zones soumises au risque d'attaques terroristes, conflits armés, mouvements de population, affaiblissement des autorités locales...), où interviennent à présent des acteurs urgentistes, se pose la question des modalités de partenariats et d'actions possibles et pertinentes pour les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale française.

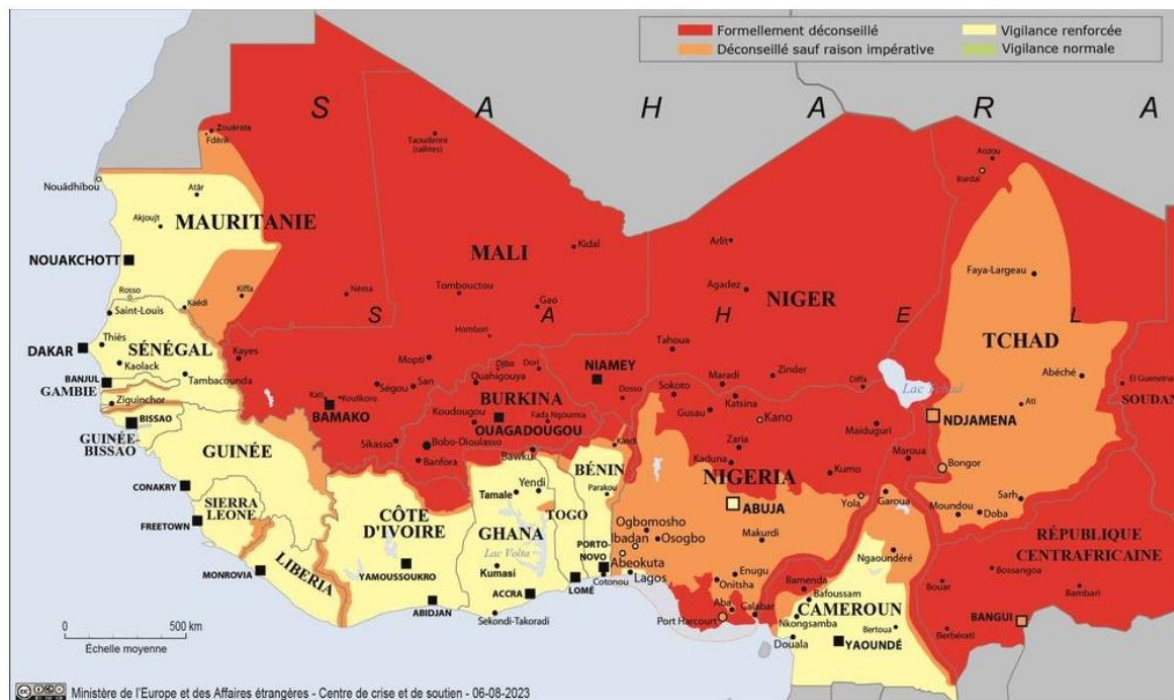
Cette problématique se pose en particulier pour le secteur de l'eau et l'assainissement qui sont des services de première nécessité, mais dont la pérennité implique une structuration locale sur le long terme, au niveau technique, organisationnel et financier.

## DES SITUATIONS DE CRISE MULTIFORMES

La problématique de l'adaptation du secteur du développement, en particulier porté par la coopération décentralisée et non gouvernementale, face aux situations de crise et d'urgence se pose actuellement de façon prégnante vis-à-vis du contexte sécuritaire dégradé que connaissent plusieurs pays du Sahel. Le **risque sécuritaire** s'accompagne d'effets multiformes, touchant notamment les conditions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Les **déplacements de populations** intra et inter pays engendrent une **surpopulation dans des localités d'accueil** qui déstabilisent les services d'eau et d'assainissement existants, ainsi que l'équilibre entre l'offre de service, la disponibilité des ressources et la demande en eau. Dans les zones en crise, aux **risques d'atteintes aux personnes**, s'ajoutent les **risques de dégradation et de vols au niveau des infrastructures**, ainsi que les **risques inhérents** aux services d'eau et d'assainissement dans un **contexte de changement climatique** (surexploitation de la

ressource en eau, risques de pollution des environnements, etc.). De manière générale, les mouvements de populations, qu'il y ait de l'insécurité ou non, mènent généralement à des crises socio-économiques et politiques qui se superposent (crise sahélienne, crise saoudienne, crise syrienne affectant grandement ses voisins comme le Liban...).

Plus largement, la notion de **situation de crise et d'urgence, peut être aussi due à une catastrophe naturelle, une crise épidémique ou un événement climatique extrême.**



**Figure 1 :** carte de la situation sécuritaire au sahel établie par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères en date du 06/08/2023. Source : [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

Le **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)** met à disposition de tous ses ressortissants français, dans le cadre de déplacements à l'étranger, des cartographies des risques avec quatre niveaux d'alerte : vigilance normale (vert), vigilance renforcée (jaune), déconseillé sauf raison impérative (orange) et formellement déconseillé (rouge). Elles prennent à la fois en compte les risques climatiques, terroristes ou sociopolitiques, sans pondération entre les différents types de menaces. Ces cartes visent à sensibiliser et informer les voyageurs afin d'éviter les risques de blessures, de décès ou d'enlèvements, qu'importe le type de danger et la typologie des voyageurs (touristes, acteurs humanitaires, acteurs de l'aide au développement). En **vert** et en **jaune**, il est possible de faire du tourisme ou de s'y rendre dans le cadre de projets de coopération ou de solidarité, et ces zones prennent en compte les risques naturels à la probabilité aléatoire, la petite délinquance et certains risques sanitaires. En zone **orange**, la situation sécuritaire dégradée est incompatible avec le tourisme, et les déplacements sont déconseillés sauf raisons impératives d'ordre professionnel ou familial. Des précautions sont donc à prendre dans le cadre de projets de coopération ou de solidarité internationale. En **zone rouge**, les déplacements sont formellement déconseillés et à proscrire pour les

**ressortissants français (sauf acteurs humanitaires identifiés qui ont des équipes dédiées à l'analyse et la gestion sécuritaire).**

Par **zones à risques**, on entend donc les territoires classés en « **zone orange** » et en « **zone rouge** » dans les cartographies publiées par le MEAE (onglets « Sécurité » dans les pages web Conseils aux voyageurs).

**Les déplacements des acteurs du développement sont interdits en zones rouges.**

D'autres pays établissent ce type de carte, notamment au sein de l'Union Européenne. La définition d'une « zone à risques » peut être différente d'un Etat à l'autre en fonction des relations diplomatiques entretenues avec le pays cartographié.

## LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ET LES ACTEURS DE L'URGENCE

### *Des modes d'actions et des finalités différentes*

**Les acteurs urgentistes, appelés également acteurs humanitaires**, travaillent selon des méthodologies adaptées à une **temporalité courte** pour répondre aux besoins les plus urgents et vitaux, auxquels les autorités nationales, déconcentrées et décentralisées ne peuvent pas répondre, du fait de leur ampleur et de la rapidité de leur survenance.

Dans le secteur de l'eau et l'assainissement, il s'agit généralement des interventions suivantes : **distribution de kits d'hygiène, de filtres à eau domiciliaire, construction de latrines, fourniture gratuite d'eau potable** souvent par création de forage ou livraison par camion-citerne.

Les acteurs humanitaires observent les **principes d'humanité, d'indépendance, de neutralité et d'impartialité**.

**Les acteurs de coopération décentralisée et non gouvernementale**, représentés en particulier par des collectivités territoriales et des associations françaises, **nouent des partenariats** avec des autorités décentralisées, ou déconcentrées, et des organisations de la société civile locales. Les actions menées dans ce cadre s'inscrivent davantage **dans la durée** et **impliquent les acteurs locaux** qui jouent un rôle central dans le secteur de l'eau et l'assainissement.

Ces acteurs du développement accompagnent la création, la structuration ou le renforcement de services d'eau et d'assainissement, au travers d'échanges, d'aides financières et techniques pour la réalisation d'infrastructures (souvent des systèmes de petites ou moyennes tailles, <5 000 habitants), et de **renforcement des compétences** des acteurs locaux impliqués dans leur gestion (communes, associations d'usagers, petits opérateurs privés...). La **mise en place d'un modèle économique** permettant a minima le recouvrement des coûts de fonctionnement et de maintenance (préventive et curative), via une redevance supportable par les usagers, représente un défi pour ces services.

Les acteurs de l'aide au développement cherchent à accompagner l'**autonomisation organisationnelle, technique et financière** des services d'eau et d'assainissement. Ces partenariats, bien qu'organisés pour aborder des sujets techniques, sont souvent animés par une dimension humaine, entretenue par des liens entre personnes, associations, élus et agents des collectivités territoriales.

Malgré ces quelques différences, ces différentes approches convergent vers un objectif fondamental commun, celui de **permettre un accès universel aux services essentiels**, conformément à l'**Objectif de Développement Durable (ODD) n°6**. On peut également noter que certaines ONG peuvent à la fois mener des activités d'urgence et de développement, et que des acteurs humanitaires peuvent parfois mettre en place des projets structurants dans un but d'augmenter la résilience des populations dans des pays qui sont en crise permanente.

### **Capacités d'action et limites des acteurs de l'urgence et du développement**

**Les capacités financières et les méthodologies des acteurs urgentistes** sont propices à la mise en œuvre d'actions rapides et conséquentes. Leurs méthodes d'intervention, qui s'appuient sur des procédures rigoureuses, permettent une efficacité mais également une flexibilité et une adaptabilité des actions, face à des contextes rapidement évolutifs. Leurs moyens financiers permettent des réponses d'ampleur touchant un nombre important de bénéficiaires.

**L'impératif de répondre à court terme à des besoins vitaux rend plus difficile une prise de recul et une analyse d'impact qui permettraient de mesurer les effets de ces actions sur le long terme.** Le plus souvent, on n'a alors pas de réels services gérés localement et mobilisant des ressources financières locales pour assurer leur pérennité sans aide extérieure. Les actions permettant de stabiliser efficacement et rapidement l'accès à l'eau et l'assainissement pour les populations, et en particulier pour les personnes déplacées, peuvent à moyen terme exacerber des déséquilibres déclenchés par la situation de crise, et à long terme engendrer des aspects problématiques dans une optique de reconstruction post-crise :

- La fourniture de services gratuits et immédiats peut générer une logique de dépendance des populations à l'aide humanitaire, ou une remise en question de la notion de service payant sur le moyen ou long terme ;
- L'urgence d'un accès à l'eau pour des personnes déplacées peut conduire à une surexploitation de la ressource, au détriment de sa disponibilité à long terme ;
- Lors de la mise en place de toilettes en urgence il n'y a pas toujours de prise en compte de la gestion des boues de vidange (évacuation, traitement) ;
- Bien que les populations hôtes soient généralement prise en compte, des tensions communautaires peuvent dans certains cas apparaître entre ces dernières et les populations déplacées bénéficiant d'aides ;
- Dans les situations où les crises se prolongent ou se répètent, les solutions d'urgence non pérennes sont à réitérer, ce qui peut questionner sur l'efficacité du financement.

Cependant, de plus en plus d'acteurs humanitaires vont tendre à investir dans des infrastructures pérennes et mener des actions préventives dans les communautés, au lieu de mener des actions curatives une fois l'urgence décrétée. On peut observer cela par exemple dans les secteurs de la santé et de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, afin de prévenir l'émergence d'épidémies. Ce changement de stratégie est aussi une question de redevabilité sur l'efficacité de l'aide auprès des donateurs et bailleurs.

**Les acteurs du développement ont difficilement la capacité de répondre à des besoins urgents et d'ampleur** induits par une situation de crise. En effet, ils agissent dans le cadre de financements de l'aide au développement acquis pour des projets

spécifiques (apportés par les collectivités territoriales, les Agences de l'eau, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Agence française de développement, et parfois par des appuis de fondations privées) et dans le cadre de partenariats locaux de moyen ou long terme. Leurs modalités d'action ne sont pas prévues pour des réponses immédiates, mais pour la mise en place de services durables. Le processus même de recherche de financements est long et quand ils sont acquis pas forcément suffisamment flexibles pour s'adapter aux évolutions du contexte. Le processus de gestion de projet en lui-même est aussi globalement plus long avec la réalisation d'études préalables et la mise en place des partenariats.

En revanche, lorsqu'ils interviennent depuis de nombreuses années en partenariat avec des collectivités et des organisations de la société civile locales, **les acteurs de CDNG ont une bonne connaissance du territoire** sur plusieurs aspects : l'environnement naturel et les ressources en eau du territoire, l'état de structuration des services d'eau et d'assainissement au niveau technique et organisationnel (dont le partenariat a pu accompagner le renforcement), les acteurs locaux voire les acteurs nationaux impliqués dans la gestion et la régulation des services, l'organisation sociale, les jeux d'acteurs et les interactions communautaires, etc. De plus, des relations personnelles de confiance et de longue date animent souvent ces partenariats au-delà des relations contractuelles, ce qui permet un maintien pérenne des activités à distance.

## POURSUIVRE DES ACTIONS SUR LE TERRAIN EN ZONES A RQUES

Dans ces contextes où les crises s'installent et qui se traduisent par des **« chocs » récurrents** (attaques terroristes, déplacements de population, risques climatiques...) et dans lesquels les acteurs urgentistes interviennent massivement pour apporter des réponses rapides, les acteurs du développement sont amenés à repenser le sens et les modalités de leurs partenariats et de leurs actions. Bien que les capacités d'actions puissent sembler, de prime abord, peu importantes au regard des besoins, et que les modalités d'interventions sur le terrain soient complexifiées, les acteurs du développement peuvent avoir un rôle essentiel à jouer pour accompagner leurs partenaires de coopération à faire face aux chocs récurrents qu'ils subissent et travailler avec les acteurs de l'urgence pour une bonne appréhension des contextes locaux.

### *Aider les partenaires locaux à se préparer aux chocs récurrents*

Les acteurs de CDNG peuvent, dans la mesure de leurs moyens, utilement **orienter l'appui à leur partenaire sur des actions préventives** afin de l'aider à se préparer à ces situations d'urgence :

- Identifier les potentiels « chocs » et les prévenir, en évaluant les risques et en établissant des scénarios de réponses. Etablir des schémas de communication et d'alerte. Identifier le personnel clé pour y faire face tout en renforçant ses capacités ;
- Accompagner la création de stocks de contingence (consommables, pièces de rechanges, etc.) en cas d'attaque des installations hydrauliques ou à la mise en place d'un blocus isolant la communauté. Si l'infrastructure est complètement détruite une aide extérieure sera probablement nécessaire ;
- Lorsque c'est possible, mettre en place une télégestion des ouvrages pour un suivi, voire un redémarrage à distance s'ils sont situés en zone d'insécurité (et



accompagner le renforcement des compétences locales pour permettre leur utilisation) ;

- Sécuriser les sources d'approvisionnement en eau et en énergie pour le fonctionnement des services d'eau :
  - Privilégier l'énergie solaire ou les systèmes mixtes plutôt que l'énergie thermique ;
  - Diversifier les sources de production d'eau potable ;
  - Augmenter le maillage des réseaux de distribution ;
  - Former un maximum de personnes de manière décentralisée pour des réparations d'urgence, en attendant une aide extérieure...

Bien que leurs moyens soient modestes et leur impact moindre en termes de nombre de bénéficiaires, les actions localisées que peuvent soutenir les acteurs de CDNG ne sont pas à négliger dans un contexte où la part des financements des actions humanitaires dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement se réduit considérablement face à des besoins toujours plus croissants (en 2022, seuls 30% des besoins d'urgence en termes d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement dans le monde ont été financés – les besoins sont passés de 1,2 milliards \$ en 2016 à 3,7 milliards \$ en 2022<sup>1</sup>).

Certaines méthodologies de gestion de projet en situations de crise, adoptées par les acteurs urgentistes qui agissent dans ces contextes depuis plusieurs décennies, peuvent inspirer les acteurs de CDNG. Dans un contexte instable, il est d'autant plus nécessaire de mettre en place des **procédures sécuritaires et de travail rigoureuses** dès le début du projet, afin d'optimiser les capacités de réaction et d'adaptabilité en cas d'aléas. En effet, une accumulation de risques non analysés peut vite compromettre le projet.

## Recommandations pratiques - se rendre en mission en zone orange

### Préparation de la mission

#### Se renseigner sur le contexte sécuritaire

- Consulter le [Centre de crise et de soutien \(CDCS\)](#) du MEAE ;
- Consulter les fiches « Conseils aux Voyageurs » sur le site du MEAE
- Se mettre en lien avec le poste diplomatique ;
- Rester en lien avec les partenaires locaux ;
- Consulter les sites internet d'ONG réalisant des analyses sur les conflits, les crises et leurs risques, des organismes des Nations Unies ou encore d'organisations de surveillance des droits de l'homme (voir section « ressources »).

#### Préparer l'administratif et la logistique

- Etablir un programme de la mission, le partager avec le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'ambassade de France ;
- S'inscrire sur la plateforme « Ariane » du MEAE ;
- Limiter aux partenaires de confiance et strictement nécessaires la diffusion du programme et rester discret sur la communication du déroulement de la mission ;
- Effectuer rigoureusement les procédures administratives et de santé : vaccinations obligatoires, visa, assurance Mondial Assistance...

(1) *The World's Water Funding Crisis – How donors are missing the mark*, Action Contre la Faim, 2023

### **Pendant la mission**

- Conserver une liste de contacts d'urgence, avec les numéros de téléphone suivants :
  - Consulat et/ou de l'ambassade de France ;
  - Centre De Crise et de Soutien (CDCS) à Paris si vous ne pouvez pas joindre le consulat ou l'ambassade : +33 1 53 59 11 00 (alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr) ;
  - Partenaires locaux de confiance ;
  - Membres de votre organisation/structure en France ;
  - Assurance Mondial Assistance.
- Privilégier une carte SIM locale ;
- Se déplacer de façon discrète (par exemple véhicule non identifiable sans logo) et ne séjourner que pendant la durée strictement nécessaire aux activités ;
- Pour les petites associations privilégier les hébergements discrets ;
- Avoir une somme d'argent liquide sur soi que l'on puisse donner au cas où (agression, barrage routier...) ;
- Avoir une copie de son passeport et autres documents/autorisations importants ;
- Privilégier les déplacements avec les locaux et rester à l'écoute.

### **Poursuivre des actions à distance en zone rouge**

Lorsqu'un projet de CDNG se situe **en zone rouge, il n'est pas possible pour un ressortissant français de se rendre sur place**. De plus, cela est formellement interdit par les bailleurs de fonds institutionnels. Certains de ces derniers continuent cependant à financer des projets en zones rouges, et des garanties sont alors requises quant à la méthode d'exécution des activités. Une « **note de sécurité** » explicitant les modalités d'intervention est également exigée et généralement partagée pour avis avec le **Centre De Crise et de Soutien (CDCS)** du MEAE et les ambassades françaises concernées.

**Les activités doivent donc être pilotées à distance**, depuis la France, ou bien depuis les zones du pays qui sont classées orange (souvent la capitale, dans certains contextes). Bien que le déploiement généralisé d'internet et des applications de visioconférence facilite ces modalités de travail à distance, il semble compromis de démarrer ou poursuivre une action de CDNG, sans **un partenariat déjà préétabli sur des bases solides** avec des partenaires de confiance, voire historique :

- Bien connaître le lieu d'intervention et son contexte :
  - Être impliqué dans le pays depuis un certain temps et s'y être déplacé par le passé de manière régulière, surtout dans les zones d'intervention ;
  - Avoir une vision claire du contexte et des enjeux, ainsi que des potentiels risques et difficultés qui pourraient y être rencontrés face à une situation instable (risques sécuritaires, politiques, socio-économiques, afflux de réfugiés/déplacés internes, etc...) ;
  - Suivre les possibles évolutions des cadres institutionnels et sectoriel de l'eau potable et de l'assainissement en fonction du contexte de crise.
- Avoir déjà son propre réseau d'acteurs locaux :
  - Connaître ses partenaires institutionnels (Mairie, Directions Régionales...), ainsi que leurs capacités à appuyer et participer au projet ;

- Connaître des partenaires techniques fiables (associations, bureaux d'études, entreprises, experts...) tout en veillant à ce qu'ils puissent intervenir sans se mettre en danger dans les zones à risques.

### Recommandations pratiques – établir une note de sécurité pour le pilotage d'un projet dans une zone à risques (rouge ou orange)

La note doit comporter *a minima* :

- Des éléments descriptifs clairs du contexte géopolitique de la zone d'intervention ;
- Les modalités de séjour et d'intervention démontrant que les bénévoles et/ou personnels des structures évoluent sur le terrain de manière à diminuer les risques au maximum. Pour les zones rouges où les déplacements des acteurs du développement, et en particulier de la CDNG, sont interdits, y décrire les modalités d'intervention des partenaires locaux permettant leur intervention sans se mettre en danger ;
- La méthodologie de travail de l'exécution des activités et de leur suivi, y compris à distance ;
- La méthodologie de gestion technique et financière qui assure le bon usage des fonds publics de manière sécurisée.

## COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS URGENTISTES ET DU DEVELOPPEMENT

Dans les contextes de crise, il est important pour les acteurs de CDNG de se rapprocher des acteurs urgentistes. Les acteurs de CDNG peuvent utilement jouer le rôle d'un **relai fiable pour le partage d'information, concernant la situation sur le terrain et les besoins de leurs partenaires locaux.**

### Se mettre en lien avec les réseaux d'acteurs urgentistes

Quand un pays est en situation de crise, les acteurs de l'urgence se réunissent, communiquent et se coordonnent au sein d'un « **Cluster WASH** » qui est généralement coordonné par l'**Unicef**.

Les Clusters WASH ont une vision d'ensemble de la situation nationale en termes d'accès à l'eau potable et l'assainissement et des actions d'urgence en cours. Pour un acteur du développement il est donc essentiel de se rapprocher de cette instance afin de faire remonter les informations dont il dispose, et ainsi coordonner au mieux ses activités avec les humanitaires, voir de créer des partenariats avec eux, ou de se former auprès du cluster afin d'adapter ses réponses par rapport au contexte.

Il existe d'autres réseaux sur internet comme « **Relief Web** » qui centralise les données de chaque contexte de crise et qui permet de consulter des analyses, des cartes, des infographies, des comptes-rendus de réunions de différents clusters, etc.

### Diffuser des informations aux acteurs urgentistes

En produisant et en diffusant auprès des acteurs de l'urgence, des informations sur le territoire et ses besoins, les acteurs de CDNG peuvent contribuer à une meilleure pertinence des actions urgentistes à court terme, en atténuant les perturbations que les activités d'urgence pourraient avoir sur les services d'eau et d'assainissement déjà



existants. A long terme, ces remontées d'informations peuvent favoriser une meilleure intégration des nouveaux ouvrages, construits en urgence, au sein des infrastructures et des modes de gestion déjà en place.

Pour aller plus loin, les acteurs de CDNG peuvent s'inspirer de méthodologies des acteurs urgentistes, qui agissent dans des contextes de crises depuis plusieurs décennies, en accompagnant leurs partenaires de coopération à **définir et analyser des scénarios de « chocs » susceptibles de se produire**, en s'appuyant d'une part sur leurs relations partenariales et leur connaissance du territoire, et d'autre part sur les informations concernant l'évolution du contexte, partagées dans le cadre du Cluster WASH. Cela permet d'anticiper les possibles catastrophes naturelles, afflux de déplacés internes ou de réfugiés, sabotages d'infrastructures hydrauliques... pouvant survenir. Pour chaque scénario il faut faire une analyse de la capacité de réponse de la collectivité partenaire en termes de matériel et de compétences RH, ainsi que de ses besoins. Une analyse des capacités des autres acteurs en présence au niveau de la localité est également à réaliser. Toutes ces informations sont précieuses afin de coordonner au mieux une réponse d'urgence le cas échéant.

### **Travailler en consortium avec des acteurs urgentistes**

Les acteurs humanitaires et du développement conviennent de l'intérêt d'approches concertées voire collaboratives, afin de mieux coordonner et mutualiser leurs actions, leurs méthodes et leurs moyens, en s'appuyant sur des complémentarités.

Le concept de « **Nexus urgence – développement** », prône ainsi ce rapprochement afin d'apporter une réponse qui ne laisse personne de côté et qui s'adapte au contexte évolutif. Les acteurs du développement sont invités à s'impliquer davantage dans la gestion des crises qui s'installent, alors qu'il est demandé aux acteurs de l'urgence d'avoir une vision de leurs actions et conséquences sur du plus long terme. La complémentarité entre les deux approches permet également d'apporter une forme de cohésion sociale et d'apaisement en situation de crise. Les instances institutionnelles parlent dès lors de **triple Nexus « urgence – développement – paix »**.

Bien que ce concept de Nexus, ou triple Nexus, puisse être complexe à concrétiser sur le terrain dans la mise en place de collaborations effectives, le Burkina Faso a pu voir quelques partenariats s'y développer. Ce pays qui accueille de nombreux déplacés internes (représentant 10% de la population en janvier 2023), exerçant une pression supplémentaire sur les services d'eau, d'assainissement, et sur les ressources en eau, peut toutefois s'appuyer sur un cadre sectoriel de l'eau et l'assainissement bien structuré et des services de l'état qui ont été formés à l'approche Nexus. Ce contexte est ainsi particulièrement propice au développement d'approches collaboratives entre acteurs de l'urgence et du développement. Plusieurs organisations ont partagé des éléments de retours d'expérience et de capitalisation, qui ouvrent la voie vers de nouvelles pratiques de travail et de collaboration.

[Voir le listing non exhaustif de ces projets et les publications produites dans la section « ressources ».](#)

## MAINTENIR LE PARTENARIAT MALGRE LA COMPROMISSION D' ACTIONS SUR LE TERRAIN

Les acteurs de CDNG peuvent donc proposer des actions cohérentes avec leurs moyens et leurs atouts, en adéquation à la réponse à apporter aux contextes de crises. Cependant, ces bouleversements des modalités d'actions (à distance) et de partenariats (lien avec le milieu urgentiste), peuvent être complexes à mettre en œuvre.

Néanmoins, le maintien de liens de coopération, au-delà d'éventuelles actions sur le terrain, revêt une importance pour les partenaires (collectivités, associations...) du pays en difficulté. Des échanges culturels, accueils de délégations, et **activités d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale** (ECSI) ou de formations en France, traduisent une solidarité forte, dans l'esprit d'une coopération sur le long terme, bien que des actions de terrain puissent être suspendues momentanément. La volonté politique de maintenir un soutien aux partenaires de coopération décentralisée permet de faire perdurer ces échanges et les liens humains, signaux importants pour les communautés impactées.

Les situations de crises mettent en exergue l'importance de la **coopération** et de la **collaboration**, que ce soit entre acteurs « Nord » et « Sud », entre acteurs humanitaires et du développement, ou encore entre acteurs nationaux et locaux.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Ressources sur les contextes d'intervention (contexte sécuritaire, droits humains, cluster wash) :

- Site internet de France Diplomatie, MEAE ;
- Fiches « [conseils aux voyageurs](#) », MEAE ;
- Inscription sur la plateforme « [Ariane](#) », MEAE ;
- [International NGO Safety Organization \(INSO\)](#) ;
- [Crisis group](#) ;
- [Acaps](#) ;
- [The New Humanitarian](#) (bureau des affaires humanitaires des UN) ;
- [Relief Web](#) (bureau de coordination des affaires humanitaires des UN) ;
- [Human Rights Watch](#) ;
- [Amnesty International](#) ;
- [WASH Cluster | Global WASH Cluster](#).

### Initiatives :

- **Projet de renforcement de la résilience des services publics d'eau potable en contexte de crise « Nex'Eau » - AFD, USAID, ONEA, URD, Gret, Solidarités International ([lien](#)) :**
  - ➔ *Quelle pérennité financière des services publics d'eau potable en temps de crise ? – Recherche du projet Nex'eau au Burkina Faso, Groupe URD, 2022 (rapport complet : [lien](#) / et messages-clés : [lien](#))*

- **Coopération décentralisée : Chambéry métropole, Ville de Chambéry, association Chambéry Solidarité International, Commune de Ouahigouya, AE Rhône Méditerranée Corse ([lien](#)) :**
  - ➔ Festival Lali Bala à Chambéry – exposition sur la situation au Burkina Faso et son impact sur les services d'accès à l'eau et l'assainissement ([lien 1](#) & [lien 2](#)) ;

### **Publications :**

- ACTEA – Note d'information : Nexus Urgence et Développement dans le cadre de la crise humanitaire au Burkina-Faso. Experts-Solidaires, 2023 – ([lien](#)) ;
- Compte rendu de l'atelier d'échanges du 07/12/2022 à Bordeaux : « Comment s'adapter et continuer à intervenir sur des projets eau et assainissement quand les crises s'installent ? », pS-Eau, 2022 ([lien](#)) ;
- Compte rendu du comité scientifique du pS-Eau 16/06/2021 : Le secteur du développement face aux situations de crise et d'urgence, pS-Eau, 2021 ([lien](#)) ;
- Note de cadrage et de capitalisation sur l'approche nexus humanitaire-développement-paix dans le WASH au Burkina Faso, Cluster WASH, 2023 ([lien](#)) ;
- Plans de Sûreté. Guide de bonnes pratiques. Other Solutions pour l'AFD, 2019 ([lien](#))
- The World's Water Funding Crisis – How donors are missing the mark, Action Contre la Faim, 2023 ([lien](#)) ;
- Manuel Sphère : La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire. Association Sphère, Quatrième édition, 2018 ([lien](#)).

### **Contact :**

Jérémy GUERIN, [jeremy.guerin@pseau.org](mailto:jeremy.guerin@pseau.org)

Réalisé avec l'appui de :

